RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

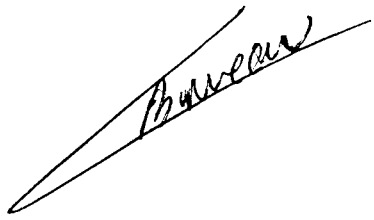
Numéro de gestion : 2021 B 00636
Numéro SIREN : 895 369 692
Nom ou dénomination : ABD 85

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2024 sous le numéro de dépôt 5347

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Certifié conforme la Gérance



Bilan Actif

		30/09/2023	30/09/2022	
	Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)	194 975		
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques,matériel et outillage industriels	4 278	(2 655)	
	Autres immobilisations corporelles	61 105	7 295	
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 000	200	
	Total de l'actif immobilisé	265 358	4 840	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours production (biens)			
	En-cours production (services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	142 409	131 627	
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES			
	Clients et comptes rattachés	11 021	70	
	Autres créances	13 415	50 844	
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	222 710	76 355	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 782	1 149	
	Total de l'actif circulant	392 337	260 045	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler			
	Primes de remboursement obligations			
	Ecarts de conversion actif			
	TOTAL ACTIF	657 695	264 885	
	(1) dont droit au bail			
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	5 000	(4 800)	
	(3) dont créances à plus d'un an			

Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000		
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...			
	Ecarts de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	154 405		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	110 194	6 706	
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	275 598	6 706	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligatoires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	192 273	(32 775)	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	54 000	53 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		337	
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 591	133 578	
	Dettes fiscales et sociales	37 232	91 574	
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		12 466	
	Produits constatés d'avances			
	Total des dettes	382 097	258 179	
	Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	657 695	264 885	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	110 193,65	6 706,20	0,00
	(1) Dont dettes à moins d'un an	260 858	102 421	
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq.et CCP		989	
	(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **657 695** euros.

Le compte de résultat dégage ainsi un résultat de **110 194 euros**

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Frais d'établissement

	30/09/2023	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

30/09/2023	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique				
- N'entrant pas dans le cadre commande client				
- En fonction de clients potentiels				
Dép. R & D avec contrepartie spécifique				
- Clients français Etat collectivités publiques				
- Autres clients				
- Clients étrangers				
TOTAL				
Autres dépenses de R & D				
- Cotisations parafiscales				
- Subventions versées				
- Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

Fonds commercial

30/09/2023	Observations
Achetés avec protection juridique	
Eléments acquis du fonds de commerce	
Fonds commerciaux réévalués	
Fonds commerciaux reçus en apport	
TOTAL	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

30/09/2023	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
Résultat courant	142 510		142 510
Résultat exceptionnel (et participation)	8		8
Résultat comptable	142 518		142 518

(1) après retraitements fiscaux.

Evaluations fiscales dérogatoires

	30/09/2023
Résultat de l'exercice	110 194
Impôt sur les bénéfices	32 324
Résultat avant impôts	142 518
Variation des provisions règlementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	142 518

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	30/09/2023
Provisions règlementées	

ACCROISSEMENTS

Autres

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Provisions non déductibles l'année de comptabilisation

ALLEGEMENTS

Autres

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Rémunérations des Dirigeants

30/09/2023

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen DIF

30/09/2023

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande

Effectif moyen

30/09/2023	Interne	Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers

TOTAL

Identité de la société Mère

30/09/2023

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Capital	% Détenu

" ABD 85 "
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 105 route de la Roche, 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 895 369 692

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 30 Septembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter **le bénéfice de 110.194 €** de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**110.194 €**
Auquel s'ajoute le " Report à Nouveau " antérieur	**154.405 €**
Pour former un bénéfice distribuable de	**264.599 €**
- **A titre de distribution de dividendes aux associés soit 250 € par part**	**25.000 €**
- **Le solde, soit en totalité au compte " Report à Nouveau "**	**239.599 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que le dividende distribué par part au titre de l'unique exercice précédent, et le montant des revenus distribués au titre de cet unique exercice éligible à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION	TAUX DE REFACTION
2022	**200 €**	**200 €**	**40 %**

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance,